

INSTITUT BELGE DES SERVICES POSTAUX ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cinq opérateurs sont pris en considération par l'IBPT pour l'octroi de droits d'utilisation provisoires visant à permettre l'introduction de la 5G

Bruxelles, le 24 mars 2020 – L'IBPT publie la liste des candidats pris en considération : Cegeka, Entropia, Orange, Proximus et Telenet, pour l'octroi de droits d'utilisation provisoires dans la bande de fréquences 3600-3800 MHz prévue pour la 5G. Ces droits d'utilisation permettent à ces opérateurs de déployer la 5G en Belgique.

L'IBPT attribue des bandes de fréquences radioélectriques aux opérateurs en vue d'une utilisation optimale du spectre radioélectrique. Les opérateurs peuvent ainsi offrir des services mobiles à l'utilisateur final.

Dans le cadre du déploiement européen de la technologie 5G, un certain nombre de bandes de fréquences radioélectriques ont été désignées pour être mises à disposition sur le marché. Il s'agit plus particulièrement des bandes 700 MHz et 3600 MHz, qui doivent être disponibles avant le 30 juin 2020 (700 MHz) et le 31 décembre 2020 (3600 MHz) respectivement. Les projets d'arrêtés et de réglementation pour cette mise aux enchères multibande sont bloqués depuis la chute du gouvernement, du fait qu'aucun accord n'a été atteint au sein du Comité de concertation.

Afin de rendre l'introduction de la 5G encore possible dans notre pays, l'IBPT a élaboré une solution provisoire. Nous souhaitons ainsi attribuer la bande de fréquences 3,6-3,8 GHz par le biais de droits d'utilisation provisoires sur la base de la loi télécoms qui donne à l'IBPT la possibilité d'octroyer des droits d'utilisation provisoires pour le spectre radioélectrique pour lequel il n'existe pas encore de cadre réglementaire en ce qui concerne la procédure d'attribution. De cette manière, les opérateurs peuvent déjà se préparer sur la base d'un certain nombre d'applications commerciales 5G en vue de la future mise aux enchères.

Le 30 janvier 2020, l'IBPT a publié à cet effet une communication lançant un appel aux candidats souhaitant obtenir des droits d'utilisation provisoires pour un déploiement initial de la 5G en Belgique. Les candidats disposaient jusqu'au 28 février 2020 pour introduire leur demande.

L'IBPT a reçu 6 candidatures, dont 1 a été retirée le 10 mars 2020. Les 5 candidatures restantes ont été déclarées recevables, à savoir Cegeka, Entropia, Orange, Proximus et Telenet.

Un total de 200 MHz de spectre radioélectrique est disponible dans la bande 3600-3800 MHz. Il est donc possible d'attribuer 40MHz à chacun des cinq candidats pris en considération. Ces droits d'utilisation resteront valables jusqu'à ce que les droits d'utilisation soient octroyés par le biais d'une procédure de mise aux enchères classique (sur la base d'un nouvel AR relatif à la bande 3400-3800 MHz).

L'IBPT lance une consultation publique jusqu'au 21 avril 2020 concernant cet octroi de droits d'utilisation provisoires à ces cinq opérateurs. Ensuite, l'IBPT prendra 5 décisions individuelles portant sur l'octroi définitif des droits d'utilisation provisoires aux candidats pour le déploiement de la 5G.

Pour plus d'informations :



Jimmy Smedts | Porte-parole

Institut belge des services postaux et des télécommunications

Bâtiment Ellipse C | Boulevard du Roi Albert II 35 | 1030 Bruxelles
T +32 2 226 88 22 | M +32 478 63 91 82 | www.ibpt.be

